

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 14 avril 2015**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (15) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 avril 2015

**Délibération n° : 21-2015**

**Objet : Aides facultatives – secteur social gérontologique – janvier et février 2015**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Le montant des secours attribués par le service social gérontologique s'élève à :

- **3 325,79 €** pour le mois de janvier 2015,
- **5 096,15 €** pour le mois de février 2015.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DRPA : 1  
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
VILLE DE DIJON  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

21 AVR. 2015

**PUBLIÉ LE 15 AVR. 2015**